

Conseil Municipal

Le lundi 4 juin 2018, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle. MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BERGERAULT Erick, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, PHILIPPE Narcisse, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme CHARPENTIER Céline.

Absente excusée ayant délégué pouvoir : Mme LAUGERAT Odile (*ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie*),

Secrétaire de séance : M. BERGERAULT Erick.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

PRESENTATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE : en présence d'un représentant de la brigade de Gendarmerie de Saint Martin d'Auxigny, le Conseil Municipal est informé des modalités de mise en place d'une convention de participation citoyenne entre la Préfecture du Cher, la Gendarmerie et la commune. Ce partenariat de terrain, doit dans un premier temps, renforcer les liens entre les forces de sécurité et la population et s'inscrit dans le projet de mise en place de la police de sécurité du quotidien. Un ou plusieurs référent(s) devra ou devront être désigné(s).

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres moins une voix contre, accepte la mise en place de cette convention. Dans un premier temps, une réunion publique sera organisée prochainement pour une présentation complète du dispositif.

TARIFS PERISCOLAIRES A LA RENTREE 2018/2019 : TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES : Après avoir entendu les propositions faites par l'adjointe chargée de l'enfance à propos des futurs tarifs des services périscolaires à la prochaine rentrée 2018/2019, le Conseil Municipal accepte de prévoir les tarifs suivants :

Pour l'accueil périscolaire les tarifs seront fixés suivant le quotient familial des familles comme suit :

- QF compris entre 0 et 799 euros : tarif horaire 1,52 € et 0,76 € ½ heure ;
- QF compris entre 800 et 1 299 € : tarif horaire 1,72 € et 0,86 € ½ heure ;
- QF compris entre 1 300 € et plus : tarif horaire 1,92 € et 0,96 € ½ heure.

Le règlement intérieur pour l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire sera quelque peu remanié et proposé au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Le tarif du ticket de cantine est fixé à 3,40 € et à 5,30 € pour les adultes (à titre exceptionnel). Un tarif spécial pour les enfants allergiques (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place et fixé à 1,70 € par midi (le repas et les couverts de l'enfant étant fournis par la famille).

DISSOLUTION DU SIEMFLA 18 : Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du délégué communal auprès du syndicat du SIEMFLA 18, approuve la dissolution de ce syndicat au 1^{er} janvier 2019 et approuve également la répartition de l'actif de ce Syndicat qui sera versé en totalité à l'ADELFA 18.

CONFIRMATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018 : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour 2018 (Etat 1259), confirme la délibération du 19 mars 2018 et donc le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	15,26
Taxe Foncier bâti	17,70
Taxe Foncier non bâti	40,83

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA RECYCLERIE : le Maire informe l'assemblée du devis reçu du Syndicat d'Energie du Cher pour l'extension de l'éclairage public devant la nouvelle recyclerie intercommunautaire qui se monte à 3 660 € HT. La commune doit prendre en charge 50 % de ce montant soit 1 830 € HT, l'autre moitié est financée par le SDE 18. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents moins 3 abstentions, accepte cette proposition.

REVISION DE CREDITS BUDGETAIRES SECTION INVESTISSEMENT : Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions de révision des crédits budgétaires en recettes et en dépenses, accepte les révisions budgétaires envisagées au budget communal 2018.

RIFSEEP : la collectivité doit mettre en place un nouveau régime indemnitaire du personnel communal, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement des agents (RIFSEEP). Pour cela une première réunion se tiendra le 10 juillet prochain en vue de prévoir les différentes actions menant à bien ce projet.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES : le Maire expose au Conseil Municipal le nouveau règlement européen en matière de protection des données. Un délégué interne ou externe doit être désigné. Bien que la commune de Menetou-Salon réponde déjà aux critères énoncés en matière de protection des données (sauvegarde externe des données auprès de 2 organismes certifiés – antivirus certifié – destructeur de documents) une réflexion sur le choix du délégué est engagée et ce dernier sera défini lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Mme FONTAINE Dorothée de son mandat de conseiller municipal. Le Conseil Municipal en prend bonne note et décide d'élire M. ASSADET Alain membre titulaire de la commission « Tourisme » auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, en remplacement de Mme FONTAINE.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES : l'adjointe propose un planning de présence aux animations du 14 juillet prochain à chaque Conseiller Municipal. Un flyer annonçant le programme de ces festivités sera distribué par les Conseillers Municipaux à chaque foyer. Le Festival à la Rue se tiendra le samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet et il sera fait appel aux bénévoles pour la bonne organisation de ce festival. Plusieurs animations sont prévues prochainement à la bibliothèque municipale. L'adjointe chargée de l'enfance indique que les travaux d'isolation du sous-sol de l'école maternelle vont être réalisés. Le planning du personnel communal pour les services scolaires et périscolaires sera revu pour la rentrée scolaire et une réunion commune est prévue le 4 juillet. L'adjoint chargé de la voirie communale et des réseaux présente à l'assemblée les divers travaux engagés ainsi que ceux retenus par la commission Voirie réunie dernièrement pour cette année 2018. Par ailleurs, il est demandé à l'assemblée de statuer sur la réalisation des travaux de la route des Aix en 2019 et une décision sera prise lors d'une prochaine réunion. La sécurisation de la route de Bourges est abordée et le Conseil Municipal prend bonne note de la mise en place du projet expérimental à compter du lundi 11 juin sur cette même voie. Des devis ont été reçus pour la mise aux normes du réseau téléphonique et informatique de l'école rue de la liberté et ces derniers seront à négocier. L'adjoint chargé de l'environnement et des espaces verts fait part de l'organisation du concours communal des maisons fleuries avec un passage du jury le 7 juillet. La plantation des fleurs dans les divers massifs communaux va être faite cette semaine voire la semaine prochaine. Les travaux d'agrément des terrains de football sont terminés et ces derniers ont été engazonnés.

PROJET DE MAISON MEDICALE : le Maire fait part à l'assemblée de l'opportunité pour la commune d'acquérir l'habitation située 14 rue du Foyer-Logements (ancien musée de la lampe à huile) en vue de la création d'une maison médicale regroupant médecins, infirmières et différents professionnels de santé. Cette assemblée approuve ce projet et autorise le Maire à prendre toute décision utile. Un point sur ce sujet sera fait lors du prochain Conseil Municipal.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES : le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention à une association communale nouvellement créée. Il regrette toutefois de répondre défavorablement à deux autres demandes d'organismes extérieurs à la commune.

L'aménagement des abords du Monument aux Morts sera réalisé dès le mois de septembre suivant les devis acceptés.

Des propositions de prix sont actuellement étudiées pour la rénovation de la maison communale 1 rue Franche.

Il sera procédé au tirage au sort des jurés d'assises en séance publique samedi 16 juin à 11 h 00 à la Mairie.

Séance levée à 00 h 00.